



En application du règlement d'assainissement non collectif adopté par le conseil communautaire du 11 juillet 2019. Pour les communes de Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kalhausen, Kappelkinger, Kirviller, Le Val de Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Rémelfing, Rémering-lès Puttelange, Richeling, Rouhling, Saint-Jean Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller et Zetting.

**DEMANDE DE CONTROLE DE DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE
D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE**

suivant les articles L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation et L. 1331-11-1
du Code de la Santé Publique

Immeuble à diagnostiquer

Adresse :

Code Postal Commune :

Section et numéro cadastral de la parcelle :

Demandeur : Propriétaire Notaire Agence immobilière

Propriétaire de l'immeuble :

Nom et prénom : Tél. :

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) :

Code postal : Commune :

Mail :

Notaire chargé de la vente :

Nom du notaire :

Adresse de l'étude :

Code postal :

Commune :

Tél. fixe :

Mail :

Agence immobilière chargée de la vente :

Nom de l'agence :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. fixe :

Mail :

Personne à contacter pour ouvrir l'immeuble :

Propriétaire Notaire Agence immobilière

Personne désignée : Nom et Prénom.....Tél. :

Engagements du propriétaire et déroulement du diagnostic :

Je soussigné(é).....demande à ce que le diagnostic d'assainissement non collectif sur l'immeuble désigné ci-dessus soit réalisé à une date à convenir.

Je m'engage à accompagner l'agent en charge du diagnostic durant toute la visite, ou à être représenté par une personne dûment habilitée.

La redevance fixée par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2019, au titre du contrôle diagnostic en cas de vente est de 150 € TTC.

Je joins à cet effet un chèque bancaire de 150 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Un agent me contactera afin de prendre rendez-vous pour ce contrôle. Tous les documents nécessaires et réclamés par le service de contrôle seront fournis par le propriétaire. Les ouvrages doivent être accessibles (trappes dégagées).

Un rapport du diagnostic me sera envoyé dans les meilleurs délais par le Service d'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Aucun autre organisme n'est habilité à établir ce type de document. S'il s'avère que mon immeuble est raccordé au réseau d'assainissement collectif, je serai toutefois redevable du montant du diagnostic d'assainissement non collectif.

Je m'engage, en cas de transaction immobilière, à transmettre au SPANC, dès la conclusion de la vente, une copie de l'acte de vente comportant les coordonnées de l'acquéreur afin d'actualiser les données du service.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'assainissement non collectif.

Fait à le
Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé").

Cette demande complétée et signée est à déposer au siège de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences _ 99, rue maréchal Foch BP 80805_ 57208 SARREGUEMINES Cedex– Tél. 03 87 28 30 55.

CADRE RESERVE AU SPANC :

Numéro d'enregistrement :

Date d'arrivée :Date du contrôle :